



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réparation automobile

Question écrite n° 106095

Texte de la question

M. Antoine Herth attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur le problème du prix des pièces détachées automobiles en France. En effet, à la différence des autres pays, le prix des pièces de carrosserie automobiles est structuré autour du monopole des constructeurs. Il s'ensuit que la détermination du prix de ces pièces échappe aux règles de la libre-concurrence et, surtout, que les prix de certaines pièces connaissent une augmentation spectaculaire depuis 14 mois. L'ouverture du marché français des pièces détachées de carrosserie pourrait ainsi déclencher une baisse de l'ordre de 20 à 30 % de leurs prix ; il en résulterait, de même, une baisse conséquente des primes d'assurance. L'ouverture de ce marché se traduirait donc, notamment, par un gain quasi-immédiat de pouvoir d'achat en faveur des ménages français, pour lesquels la réparation automobile constitue un poste important et exponentiel de dépenses. Aussi, il souhaiterait connaître ses intentions en la matière et, plus particulièrement, s'il compte défendre l'adoption par le Conseil des ministres européens de la proposition de directive dite « *Eurodesign* ».

Données clés

Auteur : [M. Antoine Herth](#)

Circonscription : Bas-Rhin (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106095

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, PME, tourisme, services et consommation

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 2011, page 4108

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)